Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026128-DE

COMMUNE DE PLÉCHÂTEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le 2 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni à la salle commune de la Mairie sous la présidence de Philippe BRIZARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 27 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BRIZARD Philippe, TEILLARD Stéphanie, HAMON Joël, ADAM Marie-France, HÉLIAS Patrick, MOUAZAN Régine, PERCHER Jean-Jacques, ARRAULT José, BARBU Guillaume, BEZIN Charlène, CONCHE Philippe, COUÉ Virginie, DENIS Bernard, DESHOUX Charline, GÉRARD Michelle, LALESNEL Thierry, LAVENIR Guillaume, MATRAT Hugues, MORISSET Typhaine, NUCITO Gaëlle, POLIGNÉ Laëtitia, ROUSSELOT Sébastien, SAULNIER Élise

Secrétaire de séance : ADAM Marie-France

2026-128 - CONSULTATION DU PUBLIC : AUGMENTATION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE LA SOPRAL (USINE MACAIRE)

Rapporteur : BRIZARD Philippe

Madame MORISSET Typhaine et Monsieur ROUSSELOT Sébastien indiquent tous les deux au Conseil Municipal qu'ils se déportent complètement de ce dossier. Ils sortent de la salle, ne prennent pas part ni au vote, ni aux délibérations.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments de la consultation publique concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la SOPRAL pour l'augmentation des capacités de production. Cette augmentation a pour but de permettre à la société de passer de 50 000 tonnes à 100 000 tonnes par an. Ce projet va nécessiter, en plus de l'extension des horaires de fonctionnement de l'établissement, la surélévation de l'un des bâtiment existant sur le site de Macaire. Monsieur le Maire rappelle que cette consultation a lieu du 21 septembre au 21 décembre et que deux réunions publiques et deux permanences du commissaire enquêteur sont également prévues.

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dossier et précise qu'une visite sur site a été organisée ainsi qu'une réunion de travail sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026128-DE

Un vote à bulletin secret sur ce dossier est demandé par une majorité de conseillers municipaux. Monsieur le Maire propose de voter :

- favorable à la demande de la SOPRAL
- favorable à la demande de la SOPRAL sous réserves
- défavorable à la demande de la SOPRAL
- abstention

Après dépouillement, les résultats suivants sont constatés :

- favorable à la demande de la SOPRAL : 5
- favorable à la demande de la SOPRAL sous réserves : 10
- défavorable à la demande de la SOPRAL : 5
- abstention : 1

Le Conseil Municipal, après délibérations, émet un avis favorable au projet de la SOPRAL sous réserves :

- Concernant la ressource en eau : le Conseil Municipal demande de ne pas dépasser les 28 000 m3 sur lesquels l'entreprise s'est engagée par courrier de M. MOTIER en date du 28 octobre 2026. Le Conseil Municipal demande à être informé annuellement de la consommation en eau de l'entreprise et demande à ce que des efforts supplémentaires soient faits pour diminuer la consommation d'eau.
- Concernant le retraitement des eaux usées : Il est nécessaire d'apporter des précisions.
- Concernant les odeurs : Le Conseil Municipal indique qu'il est indispensable que le système de traitement avec charbon actif soit mis en place en 2027
- Concernant le trafic routier : Le Conseil Municipal demande que la SOPRAL s'engage à mettre en place des actions de formation à destination des chauffeurs sur les problématiques de sécurité routière et notamment en lien avec le passage à niveau
- Concernant le bruit : Le Conseil Municipal demande que la SOPRAL s'engagne à respecter les normes en vigueur

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération aux services compétents dans le cadre de la procédure de consultation du public.

Pour : 15 Contre : 5 Abstention : 1 Non votants : 2

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

La présidence de séance,
Philippe BRIZARD, Maire

Le secrétariat de séance,
Marie-France ADAM, Adjointe

